

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-081

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 10 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT
INSTALLATION DE PANNEAUX INFORMATIFS AUX PORTES D'ENTREE DU
PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI - Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Nicole ROUX – Lionel RIQUELME - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER

POUVOIRS : Patrick ROUAS à Jean-François PLANES - Nicole VACCA à Jennifer DELI – Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND - Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER - Stéphane BELTRA

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie AUBRY

=====
Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Le Parc national de Port-Cros (PNPC) est partenaire du projet « Gestion Intégrée des Réseaux Écologiques dans les Parcs et Aires Marines » (GIREPAM), dans le cadre du Programme européen INTERREG Marittimo 2014-2020.

L'objectif du projet est d'améliorer la gouvernance des zones marines et côtières et de proposer des démarches innovantes de gestion des aires protégées grâce à une stratégie partagée sur les territoires, afin de limiter la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques et de proposer ainsi un schéma européen de développement économique « vert et bleu ».

Dans le cadre de ce projet, le Parc national de Port-Cros propose la réalisation et l'installation de modules signalétiques sous forme de stations d'information dans les communes faisant partie de l'aire d'adhésion et ayant adhéré à la Charte du Parc.

Ces supports informatifs devront créer les conditions pour une meilleure qualification et accessibilité des espaces naturels terrestres et marins pour le grand public. Ils seront installés dans un emplacement qui favorise le regard vers la mer et les îles si cela est possible. Au total, ce sont 5 panneaux informatifs qui seront installés sur les communes de La Garde, Le Pradet, Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer et Ramatuelle (un dans chaque commune).

Pour ce faire, le PNPC prend en charge la conception et la réalisation des supports incluant le coût de pose et d'installation. Chaque élément de signalétique est conçu pour garantir une unité de mobilier graphique et une adaptation à chaque site d'implantation.

La Ville et le Parc se sont rapprochés pour définir les modalités de partenariat et de mise en œuvre d'un projet de module signalétique présenté sur la Commune de LE PRADET pour une durée de cinq ans au sein d'une convention de partenariat ci-joint annexée qui définit les obligations de chacune des parties.

Aussi, et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal,

D'APPROUVER l'exposé qui précède.

D'ADOPTER les termes de la convention de partenariat pour l'installation de panneaux informatifs aux portes d'entrée du Parc national de Port-Cros, annexée à la présente délibération.

D'AUTORISER le Maire de Le Pradet à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants et tout acte nécessaire à son exécution.

Annexes : Convention de partenariat.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

